

Distric de la Creuse**Siège social :**

17 Rue Jean Bussièr
Z.I. Cher du Prat
23000 GUERET

Accueil :

Guillaume LACAN
Véronique CHANUDET
Tél. : 05.55.52.09.85

Cellule Technique :

Florian SICOT
Baptiste RIBES

Site et E-mail :

Site : <http://foot23.fff.fr>
E-mail : district@foot23.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux

Lundi, Mardi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h-12h
Jeudi, Vendredi : 8h-12h et 13h-17h

Agenda**Lundi 20 janvier 2025 :**

- 19h00 : réunion des responsables U7-U9

Vendredi 24 janvier 2025 :

- 19 heures au Crédit Agricole : tirage des Coupes
- 19h00 : Bureau UNAF 23

Samedi 25 janvier 2025 :

- à Bourganeuf (10h-12h/14h-16h), Châtelus-Malvaleix (10h-12h/14h-16h), Dun le Palestel (10h-12h), Felletin (10h-12h), Ste Feyre (10h-12h) : Challenge Futsal FétiS-Lahitte U11
- à Bourganeuf (16h-18h), Châtelus-Malvaleix (16h-18h), Felletin (14h-16h), Ste Feyre (15h-17h) : Challenge Futsal U18 G.
- à Felletin (16h-18h) : Animation Futsal Seniors D3-D4

Dimanche 26 janvier 2025 :

- à Châtelus-Malvaleix (14h-16h/16h-18h) : Animation Futsal Seniors D3-D4
- à Ste Feyre (14h30-17h) : Animation Futsal Seniors D1-D2

Sommaire

Pages 2 à 5 : PV des Commissions d'Arbitrage, des Statuts et Règlements

Pages 6 et 7 : bordereau des rencontres

Page 8 : désignations officiels

Pages 8 à 15 : informations diverses

**TIRAGE DE COUPES**

La Commission de Gestion des Compétitions procédera au tirage de Coupes le **vendredi 24 janvier 2025 à partir de 19 heures dans les locaux du Crédit Agricole Centre-France à Guéret.**

Au programme les tirages suivants :

- 2^{ème} tour de la Coupe Gilbert Andrivet
- 8^{èmes} de Finale de la Coupe Jean Bussièr
- 8^{èmes} de Finale de la Coupe de la Creuse

Les clubs concernés seront invités par mail en début de semaine prochaine et voudront bien, pour des raisons d'organisation, confirmer leur présence à ce tirage.



COMMISSION D'ARBITRAGE

REUNION DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024 à 18 heures 30

Présents : MM. BERNARD, CHANUDET, COLLIN, COUT, DEFRENEIX, GANDOIS, LALANDE, MONDON R., MONDON Th., OVAN, PETIT-PIERRE.

Excusée : Mme LABETOULLE, MM. CHRISTY, VILLATTE.

La séance est ouverte par Serge AUBLANC, Président du District de Football de la Creuse.

Il informe les Membres de la nomination de Philippe COLLIN à la présidence de la Commission d'Arbitrage, validée à la majorité par le Comité de Direction lors de sa réunion du 12 novembre 2024.

Il restera attentif aux choix de cette dernière et apportera tout son soutien envers l'arbitrage creusois.

POINT SUR LES FORMATIONS (District et FIA)

Les réunions de formations/informations en arbitrage 2025 auront lieu au District à partir de 18 heures 30 les vendredis 10 janvier, 7 février, 14 mars et 4 avril.

Pour pallier l'absence de réunions de la première partie de saison, il sera mis en place deux questionnaires EVALBOX qui valideront la présence à deux formations.

La Formation Initiale en Arbitrage prévue les 14 et 15 décembre accueillera 8 candidats représentant les clubs de Grand-Bourg, Mérinchal, Ste Feyre, Bourganeuf, St Silvain-Montaigut, Gouzon Avenir, Jarnages-Parsac et Auzances.

A l'issue de cette formation, il restera 11 clubs en infraction au regard de l'obligation des clubs vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

La Commission procédera à des réunions d'information envers ces clubs.

POINT SUR LES OBSERVATIONS

A ce jour, environ 30 % d'observations ont été effectuées.

Devant l'obligation fédérale de la mise en place de rapports d'observation informatisés, il est décidé de procéder à une réorganisation à compter de la saison 2025/2026.

Le groupe D3-D4 sera accompagné une fois (sans rapport).

Le groupe D2 sera observé une fois (avec rapport).

Le groupe D1 sera observé deux fois (avec rapport).

POINT SUR LES DESIGNATIONS

La mise en place prochaine du portail bleu concernant les désignations oblige la Commission à donner l'accès à l'un de ses Membres pour la saisie de désignations.

Les futures modalités de désignation seront définies prochainement.

Le règlement intérieur en cours d'ajustement précisera les obligations des arbitres.

POINT SUR LES INDEMNITES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'OBSERVATION

Le Président Philippe COLLIN présente la décision du District de diminuer les indemnités de frais de déplacement des élus des différentes Commissions du District.

La Commission d'Arbitrage est solidaire de cette décision mais alerte le Président Serge AUBLANC concernant les différentes indemnités d'accompagnement et d'observation des arbitres qui, eux, sont indexés sur la base FFF et le maintien du forfait kilométrique.

Le Président en prend note et informera son Comité de Direction lors de la prochaine réunion.



MISE EN PLACE D'UNE ADRESSE MAIL ARBITRAGE

A compter du 1^{er} janvier 2025, la mise en place d'une adresse mail dédiée à l'arbitrage sera fonctionnelle (arbitrage.district23@gmail.com).

Elle sera gérée par le Président et le Secrétaire.

Elle aura pour but de traiter tous les sujets en lien avec l'arbitrage et sera un relais pour les services administratifs du District.

Chaque arbitre sera avisé personnellement.

COURRIERS RECUS

Virginie LABETOULLE a informé le Président qu'elle souhaitait se mettre en retrait de la Commission d'Arbitrage jusqu'à la fin de saison pour raisons personnelles.

La Commission la remercie pour les services rendus.

Une demande de mise à jour de la Commission sur le site du District sera envoyée.

La modification de règlement intérieur est débattue et demande encore à être améliorée.

Le Président demande à chacun de proposer son évolution.

Guy DEFRENEIX informe la Commission sur les manquements significatifs d'un arbitre décelé lors d'une observation.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, et tous les participants s'étant exprimés, la séance est levée à 21 heures.

Prochaine Commission : lundi 13 janvier 2025 à 18 heures 30.

Le Secrétaire de Séance : Jean-Louis OVAN.

Le Président : Philippe COLLIN.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 14 JANVIER 2025

PV N° 4

Présents : MM. BEAUQUESNE (Président), MULOT, PARIS.

Excusés : MM. PLANCHAT, ROBERT.

Absents : Mme BEAUJON, M. APOLLARO.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 85 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats.

* **ADOPTION DES DERNIER PV**

Le procès-verbal n° 3 de la réunion du 18/12/24 est adopté à l'unanimité des Membres présents.



* EXAMEN DES RECLAMATIONS

- Match St SULPICE LE GUERETOIS (2) / BOURGANEUF (2) Coupe Jean Bussièrre du 15/12/24.

Réserve d'après-match de St Sulpice le Guérétois : « Suite au match de Coupe Jean Bussièrre du 15/12 dernier entre notre équipe B et celle de Bourgneuf B, nous souhaitons porter réclamation sur deux points :

1^{er} : je soussigné Michel LAFAYE Président de St Sulpice le Guérétois émet des réserves sur la participation à cette rencontre sur les joueurs THéo DAHMANI, Sasha LEROUSSÉAU SIKSIK, Nino BOSLE, Lamine TOURE, Sabri KARAKAYA, Evan CHABREYRON, tous catégorie U18 et U19, portant à 6 de ces catégories le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match, le règlement de cette épreuve n'en autorisant que deux.

2^{ème} : je soussigné Michel LAFAYE, Président de St Sulpice le Guérétois, émet des réserves sur la présence en tant qu'arbitre assistant de Sami GUNDUZ, non titulaire d'une licence dirigeant qui est demandé pour remplir cette fonction, et à priori pas en âge de pouvoir en obtenir une. »

Recevable en la forme (courrier électronique).

Le club de St Sulpice le Guérétois sera débité de 81 euros (droits de réclamation).

Le club de Bourgneuf a été informé par mail le 20/12/24, et a répondu le 08/01/25.

Michel LAFAYE, Président de St Sulpice le Guérétois, a demandé à être entendu par la Commission.

La Commission, après audition de M. LAFAYE, examen des pièces au dossier :

- concernant le premier point, l'article 6, alinéa 3 de la Coupe Jean Bussièrre stipule : « Le nombre de joueurs licenciés U17, U18 et U19, qui participent à un Championnat Régional ou Départemental de leur catégorie pendant la saison, est limité à deux. »

Le club de Bourgneuf n'étant pas engagé dans une compétition U19, ces derniers ne sont donc pas concernés.

Concernant le nombre de joueurs U17-U18, la Commission, après vérification, constate que seuls deux joueurs ont participé à la rencontre, et que le club de Bourgneuf est donc en règle.

- concernant le deuxième point, et après renseignement pris auprès de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, s'agissant d'une réclamation d'après-match, celle-ci ne peut que concerner uniquement la qualification et la participation des joueurs à la rencontre.

La Commission rappelle toutefois l'article 30, alinéas 1 et 2, des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui précisent :

« 1. Les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence, et a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence « Dirigeant ». Cette licence est accessible aux personnes âgées d'au moins seize ans révolus sous réserve, pour ce qui concerne les personnes mineures, qu'elles justifient de l'accord écrit de leur représentant légal. Les joueurs âgés d'au moins seize ans révolus peuvent remplir les fonctions de dirigeant dès lors qu'ils possèdent une telle licence ou une licence "Joueur" sous réserve, pour ce qui concerne les personnes mineures, qu'elles justifient de l'accord écrit de leur représentant légal. Par ailleurs, les clubs doivent licencier un nombre minimum de dirigeants fixé par la Ligue régionale dont ils dépendent.

2. Une sanction peut être prononcée en cas de non-respect des obligations fixées à l'alinéa précédent. »

En conséquence, la Commission confirme le résultat acquis sur le terrain et dit Bourgneuf qualifié pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission d'Arbitrage pour rappel aux arbitres de l'article 30, en précisant que l'autorisation parentale n'est valable que pour la rencontre en question.

* STATUT DES EDUCATEURS

La Commission fait le point sur le statut des éducateurs pour les équipes de Départemental 1 et 2. Elle rappelle qu'un mail a été envoyé mi-décembre à toutes les équipes les informant de leur situation.

DEPARTEMENTAL 1

- AUBUSSON EF (2) : Romain MALTERRE (BMF) = en règle
- AUZANCES (1) : Thibault PEROCHÉ (DF Coach Seniors) = en règle
- BENEVENT-MARSAC (1) : Bernard ROILETTE (BEF) = en règle
- CHAMBON (1) : Frédéric NORE (BEF) = en règle
- GOUZON AVENIR (2) : Eric VERNAUDON (Animateur Seniors) = en règle
- ES GUERETOISE (3) : Corentin LORCERIE (BEF) = en règle
- MERINCHAL (1) : Jean-François CHARPENTIER (CFI Seniors) est inscrit à la formation DF Seniors = en règle
- PEYRAT LA NONIERE (1) : Maxence CORDONNIER (DF Coach Seniors) = en règle
- ESM LA SOUTERRAINE (1) : Alexandre RAYMOND (BMF) = en règle
- St AGNANT DE VERSILLAT (1) : Julien COURET (Module CFI Seniors) inscrit à la certification = en règle
- St FIEL (1) : Cédric BELHOMME (DF Coach Seniors) = en règle
- Ste FEYRE (1) : Chaarani MROIVILI (CFI U14-U19) est inscrit à la formation DF Seniors = en règle



DEPARTEMENTAL 2

- AHUN (1) : Baptiste AUFAURE (CFI Seniors) = en règle
- AJAIN (1) : Morgan BESSE (CFI Seniors) = en règle
- AUZANCES (2) : Dimitri BUCHENET (Module CFI Seniors) = en règle
- BENEVENT-MARSAC (2) : Adrien DE SOUSA (Module CFI Seniors) = en règle
- BOURGANEUF (2) : Clément BENABDELMALEK (Module CFI Seniors) = en règle
- BOUSSAC (2) : Christophe COUT (DF Coach Seniors) = en règle
- BUSSIÈRE-DUNOISE (1) : Aurélien MAUCHAUSSAT (Module CFI Seniors) = en règle
- CHENERAILLES (1) : Gaétan ROUSSELET est inscrit à la formation CFI Seniors = en règle
- DUN-NAILLAT (1) : Maxime BETOUX, Quentin DELUCHAT et Eric VINZENT sont inscrits à la formation CFI Seniors = en règle
- EVAUX-BUDELIERE (1) : Damien LEBOURG (DF Coach Seniors) = en règle
- FELLETTIN (1) : Olivier BOURDIAUX (BEF) = en règle
- FLAYAT (1) : Kevin BENKEDDACHE (CFI Seniors) ou Bertrand DELEGLISE (Module CFI Seniors) = en règle
- FURSAC (1) : Mickaël GUNTHER (CFI Seniors) = en règle
- JARNAGES-PARSAC (1) : Nicolas NOIZAT (Module CFI Seniors) = en règle
- MAINSAT-SANNAT (1) : Nicolas VERNADE (CFI Seniors) = en règle
- MERINCHAL (2) : Gilles GOMOT (Module CFI Seniors) = en règle
- St DIZIER-LEYRENNE (1) : Grégory PLANCHAT (Module CFI Seniors) = en règle
- St MAURICE ES (1) : Mickaël JOFFRE est inscrit à la formation CFI Seniors = en règle
- St SEBASTIEN-AZERABLES (1) : Antoine CASIMIR (Module CFI Seniors), Julien BETOUX (Module CFI Seniors) = en règle
- St SULPICE LE GUERETOIS (2) : Alexandre DA SILVA MONTEIRO (CFI Seniors) = en règle
- St SULPICE-St GEORGES (1) : Jean-Pierre DESCHATRES (Module CFI Seniors) = en règle
- St VAURY (1) : Anthony NAVARRE (Module CFI Seniors) = en règle
- Ste FEYRE (2) : Julien PARRY (sans diplôme) = **l'éducateur devra participer à la formation du CFI Seniors cette saison**
- VALLIERE (1) : Richard FOX (CFI Seniors) = en règle

Le Président :



Gilles BEAUQUESNE.

Le Secrétaire de Séance :



Bernard MULOT.



DESIGNATIONS

OFFICIEL		Date	Heure	Rencontre	Niveau	Poste
Nom	Prénom					
BELFODIL	Khaled	19/01/25	15h00	Bord St Georges / Chénérailles	C. Creuse	Central
BOUYERON	Fabrice	19/01/25	15h00	Ste Feyre / ESM La Souterraine	C. Creuse	Central
BUJON	Christophe	19/01/25	15h00	St Sulpice le Guérétois / Fontaine le Comte	R3	AA 2
CHRISTY	Cédric	19/01/25	15h00	Poitiers Stade / Chauvigny	R2	Central
		26/01/25	14h30	Panazol / St Philbert Grand Lieu	N3	AA 2
COLLIN	Philippe	19/01/25	15h00	St Sulpice le Guérétois / Fontaine le Comte	R3	Observateur
DESGRANGES	Titouan	18/01/25	15h00	ES Guérétoise / Châtelleraut	U15 R2	Central
DIALLO	Alpha Bappa	19/01/25	15h00	St Sébastien-Azérables / Eaux-Budelière	C. Creuse	Central
DIEDHIOU	Ameth Saloum	19/01/25	15h00	Sardent / Felletin	C. Creuse	Central
ELIE	Dimitri	19/01/25	15h00	St Sulpice le Guérétois / Fontaine le Comte	R3	AA 1
FARIS	Abdelkrim	19/01/25	15h00	Vallière / Chambon	C. Creuse	Central
GATIER	Didier	18/01/25	19h00	ES Guérétoise / Bourgneuf	R3	AA 2
KOCAAGA	Recep	19/01/25	15h00	St Fiel / St Agnant de Versillat	C. Creuse	Central
LE CAM	Suncho	18/01/25	13h00	ES Guérétoise / Migne-Auxances	U14 R2	Central
LONCLE	Francois	19/01/25	15h00	Bétête-Roches / Mérinchal	C. Creuse	Central
LOUBAUD	Christophe	19/01/25	15h00	Jarnages-Parsac / Auzances	C. Creuse	Central
MULHEM	Stéphane	18/01/25	15h00	ESM La Souterraine / Sanilhac	U18 F. à 11	Central
OVAN	Jean-Louis	25/01/25	19h00	Tulle Foot Corrèze / Charente-Limousine	R2	Observateur
		01/02/25	19h00	Sireuil / Chauray	R2	Observateur
PASQUET	Richard	18/01/25	19h00	ES Guérétoise / Bourgneuf	R3	AA 1
		19/01/25	15h00	Mainsat-Sannat / St Vaury	C. Creuse	Central
PICAUD	Lucie	18/01/25	15h00	Foot Génération 2000 / Bressuire FC	U15 F. à 11	Central
ROUDIER	Clément	25/01/25	15h00	Foot Génération 2000 / Brive ESA	U15 F. à 11	Central
SIACA	Saindou	18/01/25	15h00	Ste Feyre / Dompierre-Ste Soulle	U18 R2	Central
		19/01/25	15h00	Bénévent-Marsac / Peyrat la Nonière	C. Creuse	Central

FORMATIONS ARBITRES DISTRICT

La Commission d'Arbitrage organise des formations à l'intention des arbitres de District **les vendredis** :

- 7 février 2025
- 14 mars 2025
- 4 avril 2025

Celles-ci débiteront à **18 heures 30** à Guéret au **Siège du District**.



UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL
SECTION DEPARTEMENTALE DE LA CREUSE



CONVOCATION

Destinataires : Les Membre du Bureau

Pour Invitation :

- Serge AUBLANC, Président du District la Creuse
- Jean-Louis OVAN Président de la SR UNAF Nouvelle Aquitaine
- Philippe COLLIN, Président de la CDA 23

**La prochaine réunion du bureau de l'UNAF 23 se tiendra
Le vendredi 24 janvier 2025 à 19h00 au District de la Creuse**

Ordre du jour :

1. Intervention du Président
2. Point sur les Adhésions
3. Préparation du Loto du 01/03/2025 à Dun Le Palestel
4. Questions diverses

La présence de chacun est indispensable.

**En cas d'indisponibilité, prévenir le Président.
Merci d'avance.**

Philippe LALANDE

Président UNAF23

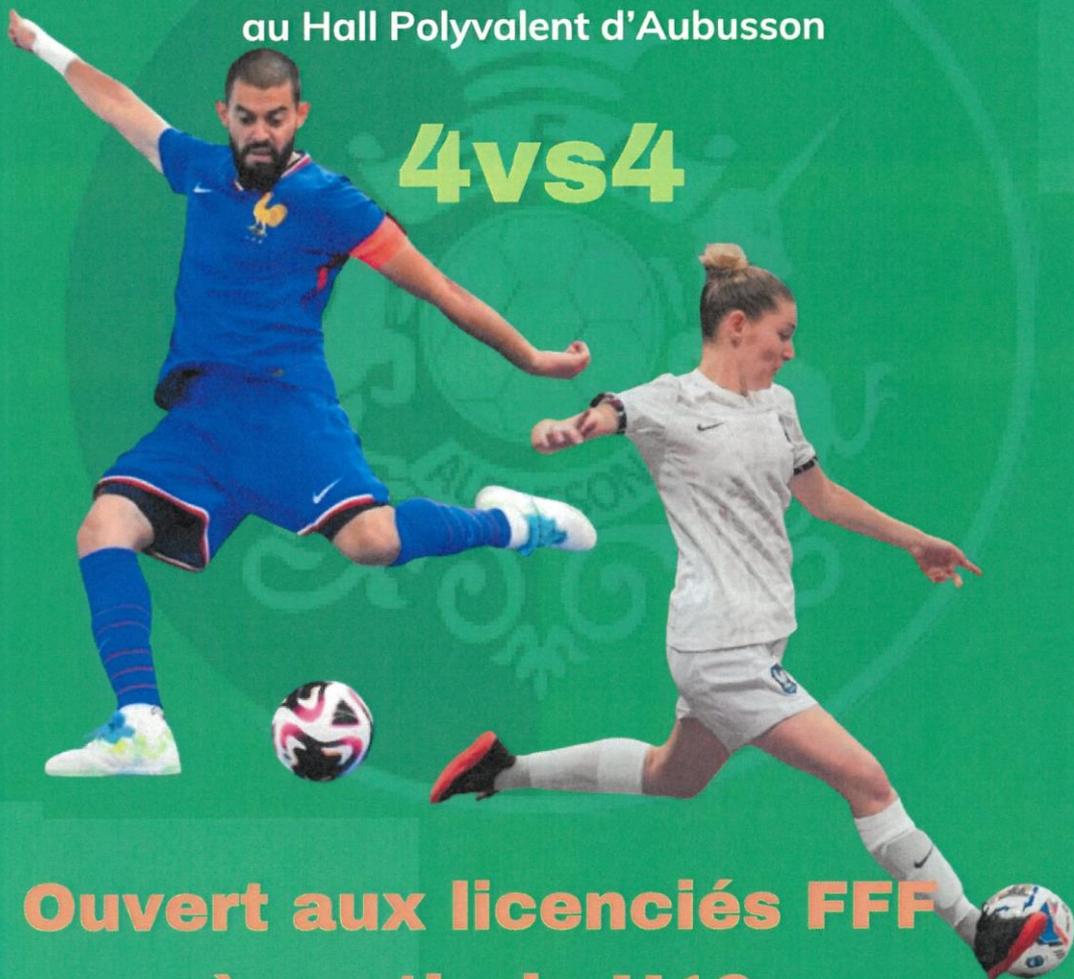


T'OURNOI FUT'SAL. SENIORS MIXT'E

Samedi 1er Février
14 à 22h

au Hall Polyvalent d'Aubusson

4vs4



**Ouvert aux licenciés FFF
à partir de U18**

PREINSCRIPTION AU 0679201693

5€ par joueur / Equipe de 4+3 max

**BUVETTE ET
RESTAURATION SUR PLACE**



Soirée 80's

08/02/2025

START 22H

10€ AVEC 1 CONSO

Ouvert à tous

ESPACE ANDRÉ LEJEUNE



L'ESG
vous entraîne
au bout de la nuit

Animation
Adas Music





AVENIR SPORTIF DE GOUZON

09

DIMANCHE
FÉVRIER

Salle
Polyvalente
GOUZON

L

Soirée animée par **Mickaël**

Ouverture des portes 13 H 00 – Début des jeux 14 H 00

O

3 000 € de LOTS
15 PARTIES

BONS D'ACHAT ALIMENTAIRE ET CARBURANTS
CONTAINERS ET POUBELLES GARNIES
REPAS GASTRONOMIQUES
ET BEAUCOUP D'AUTRES DOUCEURS...

T

PARTIE SPÉCIALE
BON D'ACHAT de 300€

O

TOMBOLA

2 Repas Gastro – 2 Apéros – 1 Bon d'achat

Cartons à la soirée

5 € l'un – 15 € les 4 – 20 € les 7 ou plaque de 6 +1
30 € les 12 – 50 € les 24 – 100 € les 50



Réservations au
06 85 44 74 38
06 64 19 80 61

BUVETTE
GÂTEAUX
SANDWICHES
SUR PLACE



UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL
SECTION DEPARTEMENTALE DE LA CREUSE

Déclarée le 4 Mai 1979 sous le N° 03076
 Siège social : DISTRICT de FOOTBALL BP2 23001 GUERET CEDEX



Philippe LALANDE

Président
 8 la Bernardière
 23 360 LOURDOUEIX ST PIERRE

BULLETIN D'ADHESION 2024 / 2025

A l'attention de tous les arbitres de la Creuse et des sympathisants adhérents de l'**UNAF23**.
 Bulletin à retourner à **Philippe LALANDE** – 8 Labernardière – 23360 Lourdoueix St Pierre
 Accompagné du montant de la cotisation 2024/2025 **35 €**
 Si vous voulez faire un virement, utilisez le RIB ci-dessous

Civilité : Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Code Postal : Commune :

Téléphone Fixe : Portable :

Email :

Né(e) le : / / à :

Situation : Célibataire Marié(e)

Catégorie : Arbitre en activité Ancien arbitre Jeune arbitre Dirigeant

Club d'Appartenance :

Adresse mail du club



BANQUE POPULAIRE
 AQUITAINE
 CENTRE ATLANTIQUE
 BANQUE & ASSURANCE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
IBAN / BIC

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Destinataire du relevé
10907	00250	64219293660	43	Space intended for the recipient
Domiciliation / Paying Bank BPACA GUERET				
Identifiant international de compte bancaire			Identifiant international de l'établissement bancaire	
IBAN : FR76 1090 7002 5064 2192 9366 043			BIC : CCBPFRPPBDX	
International Bank Account Number			Bank Identification Code	

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.
 This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)

Titulaire du compte / Account holder
 ASS UNAF 23
 DISTRICT DE FOOTBALL
 17 RUE JEAN BUSSIÈRE
 23000 GUERET

Téléphone : 05 44 30 00 15 - Portable : 06 09 37 74 82 - Email : philippe.lalande590@sfr.fr



Amicale des éducateurs de la CREUSE

BULLETIN D'ADHESION - saison 2024-2025

NOM – Prénom :

Né(e) le : / / à

Adresse :

Code Postal : Ville :

Profession : Mail :@

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Diplôme(s) obtenu(s)	Date d'obtention	Lieu d'obtention (Département)	Diplôme(s) obtenu(s)	Date d'obtention	Lieu d'obtention (Département)
Animateur			DES (DEF ou BEES 2)		
Jeune Animateur			DEPF (ou BEES 3)		
CFF1 (ou Initiateur 1)			BEFF (ou Certificat de formateur)		
CFF2 (ou Initiateur 2)			Certificat Préparateur Athlétique FFF		
CFF3 (ou Anim. Sé)			Certificat Entraîneur Gardiens FFF		
DF Jeunes			Certificat FUTSAL (base, perf)		
DF Seniors			Autre(s) Diplômes(s) :		
BMF (ou BEES 1)					
BEF (BEES1 ou DEF)					

CFI ou modules	U6/U9	U10/U13	U14/U19	Seniors	Autre :
DATE FORMATION	/ /	/ /	/ /	/ /	/ /
LIEU					

CLUB : Catégorie(s) entraînée(s) : Fonction(s) au sein du club :

ADHERE à l'Amicale des Educateurs de la CREUSE

Montant de la cotisation/adhésion 2024-2025 : 20€

(comprend l'abonnement à «l'Entraîneur Français», les publications de l'AEF, et l'accès restreint aux «pages adhérents», l'accès à la Boutique et un ensemble de services selon le département d'adhésion)

En complément :

j'adhère je n'adhère pas au GROUPEMENT DES EDUCATEURS DE FOOTBALL (G.E.F.) = 3 €

J'autorise Je n'autorise pas (*) par la présente adhésion, l'Amicale des éducateurs de football à faire paraître mes coordonnées (adresse, téléphone, mail.) et toute photo ou vidéo où je figurerais, **dans le cadre de l'Amicale, pour sa promotion et son fonctionnement**, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 (art.27, droit d'accès et de rectification).

J'autorise Je n'autorise pas (*) l'AEF à m'envoyer des mails ou newsletters d'information (non publicitaires)

J'autorise Je n'autorise pas (*) l'AEF à m'envoyer des SMS d'information interne (non publicitaires)

(*) cocher la case validée

Fiche d'adhésion à renvoyer avec votre règlement (chèque) au contact de l'AEF départementale choisie

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association départementale choisie. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à contact@aeffoot.com. Vos coordonnées pourront être cédées à des partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre :

**AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL**

Saison 2024-2025

CHARTE DE COMPORTEMENT DE L'EDUCATEUR

Je m'engage à :

Etre exemplaire et maître de moi en toute circonstance

Apprécier la victoire – Accepter la défaite avec objectivité

Etre sportif et fair-play dans mes relations

Veiller à la bonne conduite de mes joueurs

Refuser les formes de contestation et de tricherie

Respecter les partenaires, adversaires, arbitres, éducateurs, officiels

Mieux connaître et bien transmettre les règles du jeu

Etre animé par l'esprit du jeu

Garantir l'éthique et l'équité sportive

Signature